



## COMMUNIQUE DE PRESSE DU POOL ENERGETIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (PEAC)

### **Objet : Nomination d'un nouveau Secrétaire Permanent du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC)**

En raison de l'expiration du mandat du Secrétaire Permanent du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC), un avis d'appel à candidature avait été lancé le 30 juin 2011 en vue du recrutement d'un nouveau dirigeant de cet Organisme spécialisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Le processus de recrutement s'est achevé le 22 mai 2012 à Brazzaville, République du Congo, par les interviews des candidats sélectionnés et leur classement par ordre de mérite.

Au regard des délibérations du jury, le Comité de Direction du Pool Energétique de l'Afrique Centrale, en réunion extraordinaire à Brazzaville le 22 mai 2012, a désigné à l'unanimité le candidat ayant obtenu la note la plus élevée comme Secrétaire Permanent du Pool Energétique de l'Afrique Centrale.

A cet effet, le Président du Comité de Direction du Pool Energétique de l'Afrique Centrale a l'honneur de porter à la connaissance des Décideurs ainsi que des partenaires techniques et financiers du Pool Energétique de l'Afrique Centrale que, par Acte n° 127/CD/PEAC/2012 du 24 mai 2012, **Monsieur Jean-Chrysostome MEKONDONGO**, est nommé Secrétaire Permanent du Pool Energétique de l'Afrique Centrale.

Au nom du Président du Conseil des Ministres et de l'ensemble des organes statutaires du Pool Energétique de l'Afrique Centrale, le Président du Comité de Direction du PEAC présente ses chaleureuses félicitations au nouveau Secrétaire Permanent.

Fait à Brazzaville, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Le Président du Comité de Direction

  
**Gabriel BAYKAM**





Comité de Direction

ACTE N° 197 /CD/PEAC/2012

**PORTANT DESIGNATION DU SECRETAIRE PERMANENT DU PEAC**

Le Comité de Direction du Pool Energétique de l'Afrique Centrale, en sigle, PEAC, réuni en session extraordinaire les 22 et 23 mai 2012 à Brazzaville en République du Congo,

Vu l'Accord-cadre Intergouvernemental portant création à Brazzaville le 12 avril 2003 du Pool Energétique de l'Afrique Centrale, en sigle PEAC ;

Vu l'Accord Inter-sociétés portant mise en place du PEAC à Brazzaville le 12 Avril 2003 ;

Vu la Décision de la 11<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 27 janvier 2005 octroyant au PEAC le statut d'Organisme Spécialisé de la CEEAC ;

Vu l'acte N° 002/CD/PEAC/04 du 12 mai 2004 approuvant les textes légaux complémentaires ;

Vu le compte-rendu adopté à l'issue des travaux de la réunion du Conseil des Ministres tenue à Bangui, le 7 avril 2012 et le Compte rendu du Comité de Direction tenu le 22 et 23 mai 2012 à Brazzaville en République du Congo;

**DECIDE :**

**Article 1 :** de désigner Monsieur **MEKONDONGO Jean Chrysostome** au poste de Secrétaire Permanent du PEAC.

**Article 2 :** Le présent Acte entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Brazzaville, le **24 MAY 2012'**

Pour le Président en exercice,

**Albert Camille PELLA**

